



Annuler un pacs quand l'un des pacser a disparu

Par **morglou**, le **19/09/2007** à **12:02**

bonjour,

voici mon problème, je suis pacsé , la personne avec qui je me suis pacsé a quitté le lieu de vie commune il y a 2 ans en vidant les comptes en banque. me laissant surendetté, depuis un dossier de surendettement a etait effectué et je rembourse tout les mois. biensure il n'a laissé aucune adresse et je n'ai aucun moyen de savoir ou il est parti. j'ai posé une main courante signifiant qu'il a quitté le lieu de vie commun. Je souhaite me depacser comment dois-je procéder?

On m'a dit q'un courrier au tribunal d'instance suffisait, es- ce vrai ?

merci d'avance pour votre réponse